

Identification du module G5

Collaborateurs techniques	Robert Schickmüller, David Ricci
Version	3.1
Date	08.03.2024 – adopté par la CAQ Forêt le 19.03.2024

Titre	G5 Gestion des équipements et des infrastructures	
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> • CFC de forestier-bûcheron ou formation équivalente à l'étranger ou • Diplôme du degré secondaire II (CFC, maturité ou diplôme équivalent à l'étranger) avec les exigences supplémentaires suivantes : <ul style="list-style-type: none"> – Preuve d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an dans des travaux pratiques dans le domaine forestier. – Avoir suivi une formation en premiers secours (cours de secourisme) ou une formation de remise à niveau au cours des 6 dernières années. – Avoir suivi le cours de base sur la récolte du bois. – Attestation de connaissances professionnelles analogues à celles de la procédure de qualification de forestier-bûcheron CFC. <p>Souhaitable: de l'expérience professionnelle et la participation au module G4 ou des compétences équivalentes.</p>	
Compétences enseignées	<p>Organiser, diriger, surveiller et documenter l'acquisition, l'exploitation et la maintenance du matériel selon les directives de l'entreprise et en respectant les dispositions légales.</p> <p>Optimiser en permanence les coûts des travaux de maintenance sur la base des chiffres-clés de l'entreprise et des coûts unitaires de revient (personnel, machines, matériel) ainsi que des pré-calculations et post-calculations.</p> <p><i>NB: Les tâches suivantes font partie de la gestion des équipements: administration, stockage, utilisation et élimination. L'équipement comprend l'infrastructure, les moyens techniques ainsi que les carburants et les matières dangereuses.</i></p>	
Contrôle des compétences	Ecrit	<p>Atelier : Bases légales ; Directives pour l'entretien des infrastructures et des moyens techniques ainsi que le stockage, l'acquisition et l'élimination de carburants et de substances dangereuses.</p> <p>Calcul : Bases et exemple de pré et post calculation ; schéma de calcul ; calcul des coûts du personnel ; calcul du coût des machines ; procédure de préparation des offres.</p>
	Tâche pratique	Documentation sous forme de portfolio de la gestion des équipements, de l'aménagement de l'atelier et des stocks ainsi que de l'organisation des travaux de maintenance d'une entreprise forestière
Niveau	3 (selon ModuQua) – 4 (selon CEC)	
Objectifs d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> • Décrire les dispositions légales concernant l'entretien des moyens techniques et des infrastructures et proposer des directives internes pour l'entreprise. K3 • Décrire les dispositions légales en matière de gestion des carburants et substances dangereuses (acquisition, stockage et élimination) et définir des directives et mesures concrètes pour l'entreprise. K3 • Organiser, diriger, surveiller et documenter l'aménagement de l'atelier et du magasin (moyens techniques, matériel, carburants et substances dangereuses), selon les directives de l'entreprise et en respectant les dispositions légales. K3 • Gérer les équipements (moyens techniques, matériel, carburants, substances dangereuses) selon les consignes de l'entreprise (inventaire, acquisition, stockage, contrôle de la consommation) et documenter la gestion. K3 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Définir des plans de maintenance avec instructions détaillées sur l'entretien des moyens techniques (sans les gros engins) selon les directives de l'entreprise et en respectant les dispositions légales. K3 • Organiser, diriger, surveiller et documenter les travaux d'entretien de l'infrastructure selon les directives de l'entreprise. K3 • Expliquer les bases du calcul des coûts (rapports, coûts unitaires de revient / de facturation, personnel, coûts de machines et de matériel, pré-/ post-calculation). K2 • Estimer les coûts des travaux à venir sur la base des chiffres-clés de l'entreprise et des tarifs usuels du marché (estimation des coûts) et les intégrer dans les offres. K3 • Calculer les coûts des travaux réalisés, les comparer avec ceux de la pré-calculation et en déduire des propositions d'optimisation des coûts. K4 								
Temps d'apprentissage	<table> <tr> <td>Théorie et bases</td> <td>16 h</td> </tr> <tr> <td>Travail pratique, exercices</td> <td>22 h</td> </tr> <tr> <td><u>Contrôle des compétences (sans tâche pratique)</u></td> <td><u>2 h</u></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>40 h</td> </tr> </table>	Théorie et bases	16 h	Travail pratique, exercices	22 h	<u>Contrôle des compétences (sans tâche pratique)</u>	<u>2 h</u>	Total	40 h
Théorie et bases	16 h								
Travail pratique, exercices	22 h								
<u>Contrôle des compétences (sans tâche pratique)</u>	<u>2 h</u>								
Total	40 h								
Reconnaissance	Module obligatoire pour l'admission aux examens professionnels de contremaîtresse forestière /contremaître forestier et conducteur/conductrice d'engins forestiers ainsi qu'à la formation de garde forestière / garde forestier ES.								
Offre du module	5 ans	Validité du certificat de compétence	10 ans						